

Comment puis-je m'inscrire?

Vous pouvez le faire de quatre manières différentes :		
En ligne		Un formulaire d'inscription en ligne est accessible ici : https://www.feednovascotia.ca/find-food/find-christmas-support Vous pouvez également vous rendre sur le site Web de Feed Nova Scotia, sous la rubrique « Find Food ».
Par téléphone		902-457-2849 Notre personnel est disponible du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.
Par l'intermédiaire d'un organisme partenaire		Si vous avez déjà bénéficié d'une aide alimentaire de la part d'un organisme, ou s'il y a une banque alimentaire que vous fréquentez, renseignez-vous auprès d'elle sur la possibilité de vous inscrire à l'aide pour Noël.
Par courrier		Programme Registre de Noël a/s de Feed Nova Scotia B.P. 9198 Succursale A Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5M8

Quelles sont les chances que je reçoive une aide?

Au cours des deux dernières années, nous avons été en mesure de fournir une aide à 96 % des ménages qui en ont fait la demande. L'important, c'est de vous inscrire dès que possible et de vous assurer que nous avons toujours vos coordonnées à jour. Année après année, lorsque nous ne sommes pas en mesure de fournir d'aide à un petit nombre de personnes, c'est le plus souvent parce que nous n'avons aucun moyen d'entrer en contact avec elles!

Dois-je m'inscrire plus d'une fois?

Chaque ménage recevra une aide une fois seulement, peu importe le nombre d'inscriptions soumises. Une telle pratique n'augmente pas vos chances d'obtenir une aide. En fait, la soumission de plusieurs inscriptions entraînera au contraire des retards de traitement.

Une méthode d'inscription est-elle meilleure qu'une autre?

Non, pas vraiment. Cependant, si vous connaissez un organisme partenaire ou si vous espérez recevoir une aide de sa part, le fait de vous inscrire auprès d'elle augmentera la probabilité que l'aide provienne d'elle.

Qu'est-ce qu'un organisme partenaire?

Une banque alimentaire, un organisme à but non lucratif, un programme ou un club de service communautaire qui fournit une aide pendant la période des Fêtes. Nous travaillons avec ces parties pour nous assurer que l'aide collective pour les Fêtes profite à autant de ménages que possible.

Qui est considéré comme faisant partie de mon « ménage »?

Aux fins de l'inscription au Registre de Noël, votre ménage se compose de vous-même et de toute personne vivant régulièrement avec vous. Votre ménage ne comprend pas la famille élargie qui vit normalement ailleurs. De telles personnes peuvent et doivent s'inscrire séparément pour recevoir une aide de Noël.

Que dois-je faire si je crains que mon inscription n'ait pas été reçue?

Dans la mesure du possible, nous enverrons des courriels et des textos de confirmation pour faire savoir aux gens que nous avons bien reçu leur demande. Si vous n'en recevez pas dans les cinq jours ouvrables suivant votre inscription, appelez la ligne du Registre de Noël au 902-457-2849 et quelqu'un pourra vérifier si nous avons bien reçu votre demande.

Quand recevrai-je une réponse concernant mon aide pour Noël?

À la mi-décembre, la plupart de nos organismes partenaires appellent les gens pour les informer. Si vous n'avez pas eu de nouvelles au 15 décembre, appelez le 902-457-2849 pour vérifier l'état de votre demande. Il est possible que quelqu'un ait essayé de vous joindre sans succès!

Comment serai-je contacté.e au sujet de mon aide pour Noël?

Nous essayons généralement de contacter les gens par téléphone. Veillez donc à ce que votre numéro de téléphone actuel paraisse toujours dans nos dossiers et que votre messagerie vocale soit configurée, lorsque c'est possible. Si nous n'arrivons pas à vous joindre par téléphone, nous essaierons de vous envoyer un texto ou un courriel – à condition que vous nous ayez fourni une adresse électronique lors de votre inscription.

Que dois-je faire si mon adresse ou mon numéro de téléphone change?

Faites-le-nous savoir dès que possible. La plupart du temps, nous mettons en relation les personnes avec des organismes partenaires en fonction de leur emplacement; il est donc important de disposer d'une adresse à jour et exacte. Comme mentionné ci-dessus, nous utilisons généralement le téléphone pour joindre les gens, donc si votre numéro change, contactez-nous immédiatement. Appelez le 902-457-2849 ou remplissez le [formulaire de mise à jour des renseignements](#).

Dois-je prouver que j'ai besoin d'une aide?

Non. Vous n'avez pas à prouver votre besoin pour être éligible à l'aide via le Registre de Noël. Si vous nous contactez, nous ferons de notre mieux pour vous mettre en contact avec une organisation qui peut vous aider.

Quelle est la nature de l'aide disponible?

Le Registre de Noël de la MRH offre de la nourriture et des cadeaux par l'entremise de nos organismes partenaires. L'aide alimentaire est offerte à toute personne vivant dans la MRH et l'aide sous forme de cadeaux s'applique aux enfants âgés de moins de 18 ans en date du 24 décembre 2022. Lorsque vous vous inscrivez, vous devez indiquer le type d'aide que vous demandez. Nous ne supposerons pas que tous les ménages cherchent à obtenir une aide alimentaire ou que tous les ménages avec des enfants demandent une aide sous forme de cadeaux.

Aide alimentaire

En général, nos organismes partenaires fournissent aux ménages des denrées alimentaires pour un repas spécial des Fêtes, des cartes-cadeaux ou une combinaison des deux. Bon nombre de ces organismes sont en mesure de répondre aux exigences des végétariens ou des végétaliens, et certains sont en mesure de répondre aux exigences halal. Lors de votre inscription, n'oubliez pas de nous indiquer si l'une ou l'autre de ces exigences s'applique à vous. Nous proposons également des repas de Noël préparés dans la région métropolitaine. Il s'agit de portions individuelles comprenant de la dinde, de la purée de pommes de terre, de la sauce, un accompagnement de légumes et un dessert. Ces repas sont livrés la veille ou le jour de Noël, selon votre lieu de résidence.

Aide sous forme de cadeaux

Pour les enfants qui auront moins de 18 ans en date du 24 décembre 2022, nos organismes partenaires fournissent des cadeaux, des cartes-cadeaux ou une combinaison des deux. Nous savons que les enfants ont de nombreuses personnes dans leur vie qui souhaitent leur offrir des cadeaux à Noël. Afin de mettre les ressources de nos organismes partenaires à la disposition du plus grand nombre d'enfants possible, nous limitons ainsi notre soutien à une demande par enfant, et non par ménage ou par adulte. Si vous avez des personnes à charge plus âgées pour lesquelles vous souhaitez demander une aide sous forme de cadeaux, veuillez le mentionner dans votre inscription, et nous vous ferons savoir si votre demande peut être satisfaite.

Puis-je me faire livrer mes articles?

La livraison sera offerte, mais elle pourrait être plus limitée que durant les deux années précédentes. Lorsque vous envisagez de demander la livraison de vos articles, n'oubliez pas qu'un ami ou un membre de la famille peut également aller les chercher en votre nom.

Pourquoi n'offrez-vous pas d'aide pour d'autres fêtes culturelles ou religieuses?

Nous savons que la Nouvelle-Écosse est une province diversifiée et qu'il y a beaucoup de fêtes où les gens se rassemblent pour célébrer, la nourriture jouant un rôle important et tout particulier. Certaines de nos banques alimentaires et programmes de repas offrent une aide à d'autres moments importants de l'année, comme pour le Ramadan, par exemple. Travailler à accroître l'accès équitable à l'aide alimentaire chaque jour de l'année est un volet essentiel de notre travail, mais cela nécessite du temps et une collaboration importante avec la communauté.

Puis-je recevoir une aide si je ne fête pas Noël?

Oui, absolument. Le programme – tout comme l'aide qu'il propose – est accessible à tous!